

# LE 2000

JOURNAL PROVINCIAL / Volume 37, n° 8 / Novembre 2011

«L'être humain seul importe, la technique et le capital ne sont qu'à son service»

## Au sommaire

1 / MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

2 / COMITÉ JEUNES - POURQUOI NOUS AVONS BESOIN DES SYNDICATS

3 / LETTRE OUVERTE - SUZANNE ROBERT

COMITÉ SANTÉ & SÉCURITÉ - UTILISATION DE LA RADIO MOBILE AU VOLANT

4 / SONDAGE

6 / COMITÉ HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE - L'INDICE DE BIEN-ÊTRE DU MILIEU DE TRAVAIL

COMITÉ DÉLÉGUÉ-E-S SOCIAUX - CAMPAGNE CENTRAIDE

7 / BABILLARD



[www.scfp2000.qc.ca](http://www.scfp2000.qc.ca)



MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

## Malgré la controverse, maintenons le cap!

*Ginette Paul, présidente et  
Guy Poirier, secrétaire général*

Vous conviendrez que l'actualité des dernières semaines a été fort mouvementée. Notre campagne médiatique « Les Compteurs en or » fait jaser et un sondage scientifique, réalisé par la firme Léger marketing, nous démontre que l'acceptabilité sociale du projet d'Hydro-Québec n'est pas au rendez-vous. En effet, deux citoyens sur trois sont contre ce projet d'envergure et sont sensibles au gaspillage de compteurs fonctionnels, aux centaines de pertes d'emplois et à la pression qui pourrait être exercée sur les tarifs. D'ailleurs, nous publions les résultats de ce sondage dans cette édition du journal.

En plus de notre campagne publicitaire de sensibilisation auprès de la population, vos représentants syndicaux de toutes les régions du Québec ont rencontré leurs vis-à-vis politiques, pour les sensibiliser à cet enjeu économique.

La direction maintient que des gains seront réalisés. Cependant, à la lueur du montage économique déposé par celle-ci devant la Régie de l'énergie et aux réponses qu'elle a fournies à certaines demandes de renseignement, l'analyse de notre économiste tend à démontrer que ce projet ne produirait pas une économie de 289 millions de dollars sur 20 ans, mais bien une perte de 104 millions de dollars pour la même période. Contredisant du même coup l'argument principal d'Hydro-Québec pour justifier l'implantation de la nouvelle technologie de relève à distance.

D'ailleurs, dans une décision interlocutoire qu'elle a rendue le 2 novembre dernier, la Régie s'est vue obligée de repousser le calendrier de traitement du dossier au moins jusqu'en janvier 2012 (au lieu de novembre 2011) en raison, entre autres, des objections formulées par la société d'État à fournir certaines réponses aux demandes

des intervenants (ou l'absence de réponse). La Régie a ordonné à Hydro-Québec de corriger cette situation en répondant adéquatement. Par la suite, la Régie devra rendre une décision à l'effet de tenir ou non des audiences publiques, que nous considérons nécessaires, vu la nature de ce dossier d'intérêt public.

Nous répétons que pour nous l'enjeu n'est pas technologique, mais bien économique. Nous ne sommes pas contre la modernité et ce n'est pas la première fois que nous faisons face à ce genre de situation. Cependant, nous ne laisserons pas la direction sacrifier 800 emplois à l'interne, sans avoir l'assurance que ce projet générera effectivement des gains considérables pour les employés, consommateurs et actionnaires, que nous sommes tous.

### Malheureusement, ça ne s'arrête pas là...

De toute évidence, les membres du 2000 et la structure syndicale ont été pris pour cible par l'employeur, qui préconise une interprétation excessive du « code de conduite » en brandissant la menace de mesure disciplinaire au non respect du devoir de loyauté. De plus, sous prétexte que les relations de travail n'étaient actuellement pas productives et n'apportaient aucun résultat positif, la direction d'Hydro-Québec a décidé, le 3 octobre dernier, de mettre fin aux lettres d'entente qui régissaient le paiement des libérations syndicales de vos présidents et présidentes régionaux.

SUITE DU TEXTE À LA PAGE 2

## Pourquoi nous avons besoin des syndicats?

Par Bruce Campbell and Armine Yalnizyan, IRIS

Dans le cadre de la tenue récente de l'École des jeunes, nous abordons la question de la pertinence des syndicats. Cette question, souvent abordée par certains des membres plus jeunes, est de plus en plus présente dans l'ordre du jour public. Pour y répondre et pour nous rafraîchir la mémoire, nous publions un article très intéressant paru récemment sur le blogue de l'IRIS, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, abordant ce questionnement.

On nous dit régulièrement que les syndicats font davantage partie du problème que de la solution.

Le sentiment anti-syndical s'est accentué depuis que la crise mondiale de 2008 a créé un chaos économique et que les finances publiques sont dans un état lamentable.

La frustration généralisée causée par une faible croissance économique et un haut niveau d'endettement des ménages a été canalisé vers les syndicats que l'on présente volontiers comme une élite hautaine, inutile et néfaste pour l'économie.

Pourtant, aucun pays n'a connu de prospérité économique et n'a érigé une véritable classe moyenne sans une forte présence syndicale.

À travers des luttes, les syndicats ont obtenu : la journée de travail de huit heures, les fins de semaine de congé, des lois sur la santé et la sécurité au travail, les normes d'emploi, le soutien au revenu pour les nouveaux parents, la formation pour les travailleurs sans emploi, les pensions gouvernementales, les salaires minimums, la protection pour les personnes blessées au travail ainsi que l'équité salariale entre les femmes et les hommes.

Grâce à la négociation et à l'établissement d'un rapport de force, les syndicats ont réussi à étendre ces gains à l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

Au niveau mondial, une série d'études indiquent sans équivoque que partout où les syndicats sont forts, il y a réduction de l'écart de richesses entre les travailleurs et les patrons, entre les hommes et les femmes, entre les minorités visibles et les personnes « de souche ». Partout dans le monde, les syndicats jouent un rôle important dans la réduction de l'inégalité et la pauvreté et l'accroissement de l'accessibilité à un filet social décent.

Malgré tout, des décennies de dérèglementation de l'industrie financière, d'attaques aux droits fondamentaux des travailleurs,

de mondialisation des marchés et d'avancées technologiques ont contribué au pouvoir grandissant des employeurs.

Par conséquent, les salaires et revenus moyens des personnes qui travaillent à temps plein n'ont pas augmenté aujourd'hui par rapport à ce qu'ils étaient à la fin des années 1970 en tenant compte du niveau d'inflation. Même si la richesse produite a plus que doublé, plusieurs travailleurs qui sont toujours sans voix pour les défendre, ont perdu du terrain et leur nombre est en croissance constante.

En 1981, la représentation syndicale de la main-d'œuvre active au Canada était de 37,6%. En 2010, ce pourcentage était de 31,5%. Au Québec, la représentativité syndicale est passée de 44,2% à 39,3% durant cette période.

La croissance de l'économie a d'abord servi à augmenter le profit des entreprises et les revenus d'une élite très restreinte. En fait, le 1% de la population la mieux nantie au Canada s'est emparé de 33% des gains de revenus entre 1997 et 2007. Dans les années 1960, ce taux était de 8%.

Aujourd'hui, les revenus des PDG augmentent à une vitesse vertigineuse que nous soyons ou non en période de récession. Pendant ce temps, les patrons canadiens affirment qu'il faut diminuer les salaires, les régimes de retraites et les avantages sociaux.

L'avenir de la classe moyenne est loin d'être assuré, en particulier pour les jeunes travailleurs et les nouveaux arrivants qui œuvrent dans les secteurs de l'économie où les syndicats sont peu présents.

Les enjeux sont considérables et l'avenir incertain.

Pour plus de renseignements sur l'IRIS ou pour devenir membre, rendez-vous sur leur site Web au <http://www.iris-recherche.qc.ca>.

### SUITE DU TEXTE DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Malgré la position patronale, soyez assurés que ceux-ci continueront de faire de leur mieux pour être disponibles et vous donner le service syndical auquel vous êtes en droit de vous attendre.

Nous avons fait une plainte auprès de la Commission des relations du travail du Québec, pour dénoncer l'attitude de la direction puisqu'en agissant ainsi, Hydro-Québec exerce, à l'endroit des personnes syndiquées, des mesures discriminatoires ou de représailles, qui portent atteinte à la liberté d'expression et au droit d'association,

à cause de l'exercice d'un droit prévu par le Code du travail. Hydro-Québec porte atteinte aux droits fondamentaux des membres de la section locale 2000 et cela pourrait avoir des conséquences sur les autres syndicats au Québec. L'audition aura lieu sous peu et nous vous tiendrons informés des développements.

*Au moment d'écrire ces lignes, Hydro-Québec venait tout juste d'annuler une reprise du dialogue à laquelle elle nous avait invités malgré que nous ayons répondu positivement à son appel.*



## L'autre Suzanne Robert

*Suzanne Robert, Secrétaire administrative, Place Dupuis*

[Dernièrement], Hydro-Québec a décidé de mettre fin à la lettre de libération de Suzanne Robert, la présidente de la région Siège social, prétextant l'improductivité des relations de travail avec Hydro-Québec. Ce qui veut dire qu'elle devra retourner sur son poste à Hydro-Québec avec son horaire régulier de 33,50 heures/semaine. Elle devra donc se « taper » les appels ainsi que les courriels des membres, tout ça après ses heures de travail et pendant sa journée d'ATT, en plus de répondre à tous et chacun durant les dîners ou les pauses.

Elle ne sait pas, à ce jour, si Hydro-Québec acceptera de la laisser rencontrer les gens, pour différentes raisons, sur les heures de travail. Moi, qui suis son homonyme, je reçois plusieurs courriels ainsi que

plusieurs appels téléphoniques pour Suzanne et j'entends souvent la détresse au téléphone ainsi que dans ses courriels. Je constate qu'elle travaille très fort et beaucoup. Elle ne fait pas juste des dossiers de griefs ou autres. Elle doit souvent donner des explications sur différents dossiers tels que les nombreuses réorganisations, convention collective, congés, temps supplémentaire, sécurité au travail, congé de maternité, etc. Elle m'a aussi raconté (on se placote à l'occasion) qu'elle a dû intervenir en temps réel sur des causes d'agression et de cas de tentatives de suicide.

Pour toutes ces raisons, je m'interroge sur les motifs qui poussent Hydro-Québec à agir de la sorte. Et j'ose espérer qu'Hydro-Québec reviendra sur sa décision.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ



## Utilisation de la radio mobile au volant

*Pierre Desormeaux, Comité santé et sécurité*

Selon un récent jugement, nous vous avisons qu'il serait interdit de vous servir de tous types d'appareils de communication lorsque vous conduisez votre véhicule. Au même titre que pour l'utilisation d'un cellulaire en conduisant, vous pourriez être passible d'une amende et vous pourriez perdre des points d'inaptitudes si vous êtes pris à utiliser votre radio mobile (CB) au volant. Conséquemment, nous vous invitons à ne plus utiliser le cellulaire, la radio mobile (CB) et/ou la radio satellite lorsque vous êtes en déplacement, et ce, malgré que ces appareils soient fournis en partie à cette fin.

Cette situation est un peu paradoxale puisqu'un communiqué interne d'Hydro-Québec du 15 avril 2008 assurait que l'utilisation d'une radio mobile était exclue de la nouvelle réglementation de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Actuellement, l'employeur se penche sur cette problématique et est en communication avec la SAAQ pour effectuer des vérifications. Un communiqué interne devrait découler de cette démarche.

D'ici là, vous pouvez pallier à cette problématique en étant accompagné lors de vos déplacements et en laissant votre passager s'occuper de la communication. Si vous êtes seul, vous pouvez attendre d'être stationné dans un endroit sécuritaire pour utiliser votre appareil.

Si vous rencontrez des problèmes avec un gestionnaire en lien avec l'utilisation d'appareils de communication lorsque vous conduisez, n'hésitez pas à communiquer avec un membre du comité provincial santé et sécurité du 2000 au 514-381-2000 ou, sans frais, au 1-800-361-6586.

**Soyez vigilants et restez prudents.**



**Soyez au courant, visitez notre site Internet!**  
[www.scfp2000.qc.ca](http://www.scfp2000.qc.ca)

SONDAGE SUR LE PROJET DES COMPTEURS À LECTURE À DISTANCE

## Deux Québécois sur trois n'appuient pas le projet d'Hydro-Québec

Au début du mois d'octobre, le 2000 a voulu prendre le degré de réceptivité de la population vis-à-vis le projet de remplacement des compteurs d'Hydro-Québec. Un sondage scientifique de cinq questions a donc été commandé à la firme Léger Marketing. Le sondage a eu lieu en ligne du 3 au 5 octobre dernier auprès d'un échantillon représentatif de 997 répondants. Des résultats très positifs ont été observés autant au niveau de la perception du dossier comme tel que sur le plan de la perception des arguments de la campagne « Compteurs en Or ».

À la question initiale, sur le niveau d'accord des répondants par rapport au projet d'Hydro-Québec du remplacement des compteurs, 48 % des répondants se disent en désaccord avec ce projet, alors que 32 % sont en accord et que 19 % ne savent pas ou n'en connaissent pas assez sur le projet. Cette question, sans mise en contexte, nous permet de découvrir qu'à « froid » la population rejette de façon plus importante le projet qu'elle ne l'appuie.

Cependant, lorsque l'on expose les répondants aux plus importants arguments d'Hydro-Québec et du Syndicat à la question 4, le taux de désaccord au projet grimpe à 65 %, alors que le niveau d'accord diminue à 29 %.

Évidemment, ces deux questions viennent de défaire un mythe majeur véhiculé par l'employeur, soit qu'il dispose d'un appui populaire pour réaliser ce projet. En démontrant que deux Québécois sur trois sont en désaccord avec ce projet, nous pouvons raisonnablement affirmer que l'acceptabilité sociale sur cette question n'est pas là. Cependant, ne devrait-elle pas être une préoccupation majeure pour la direction d'une société publique?

À la question 2 et 3, nous voulions vérifier les raisons pour lesquelles la population nous appuyait ou bien quels arguments seraient

nécessaires pour convaincre ceux qui sont pour ce projet. Encore là, les réponses sont très encourageantes.

La question 2 nous donne des résultats très intéressants quant au choix de l'angle d'attaque du Syndicat. En effet, les arguments économiques et de gaspillage retenu par le 2000 pour la campagne sont ceux qui sont majoritairement soutenus par ceux et celles appuyant notre positionnement à la première question.

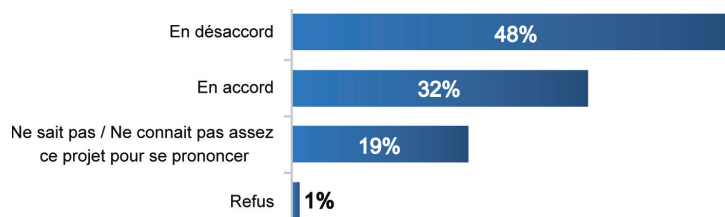
Pour ceux qui sont initialement en accord avec le projet, on apprend que près du deux tiers d'entre eux changeraient leur position s'ils apprenaient que la nouvelle méthode de relève coûterait plus cher que celle actuellement en place ou si le financement du projet causait une pression à la hausse sur les tarifs. Fait à noter : la première affirmation est notre prétention principale dans ce dossier et la seconde est un fait évoqué par Hydro-Québec dans sa demande à la Régie. C'est donc dire que la campagne a encore un bon potentiel pour rallier d'autres pans de la population.

Finalement, afin de mesurer l'impact de notre campagne publicitaire, nous avons voulu connaître la proportion de la population qui a vu nos publicités. À nouveau, le 2000 est extrêmement satisfait des résultats. Près de 66 % des répondants ont vu nos messages soit à la télévision, à la radio, sur le Web ou dans les journaux. Pour le milieu publicitaire, ce résultat est plus qu'excellent.

Évidemment, tous ces résultats ont conforté le Syndicat dans son choix d'outils pour cette campagne et dans les impacts qu'ils ont pu causer. Il est plus qu'évident que l'obtention de ce genre de résultats dans un sondage scientifique va déranger la direction. Nous sommes d'ailleurs d'avis qu'à la vue de ces données et considérant le type d'organisation qu'est Hydro-Québec, elle se doit de reconsidérer sa position en mettant un frein à ce projet.

Q1. Hydro-Québec souhaite remplacer tous les compteurs électriques du Québec par des compteurs à lecture à distance. De façon générale, quel est votre niveau d'accord ou de désaccord avec ce projet d'Hydro-Québec?

Base : Tous les répondants (n=997)

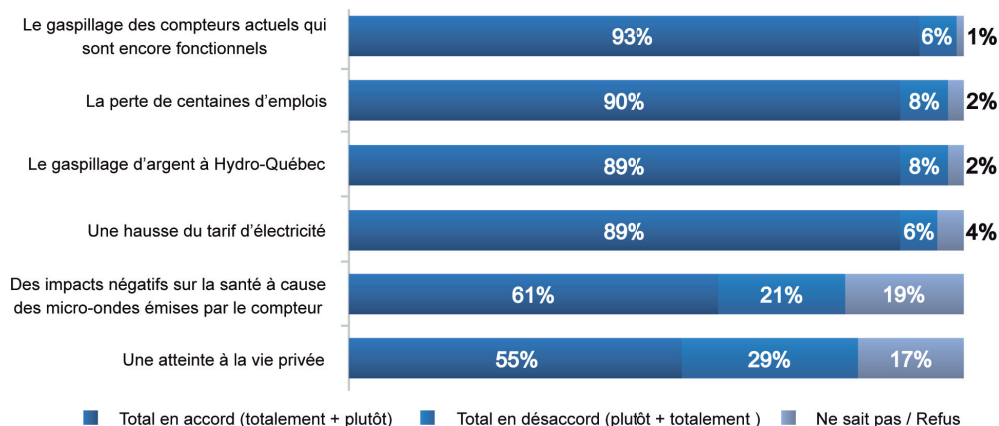


Qui gagne quoi avec les compteurs en or d'Hydro-Québec?

[CompteursEnOr.com](http://CompteursEnOr.com)

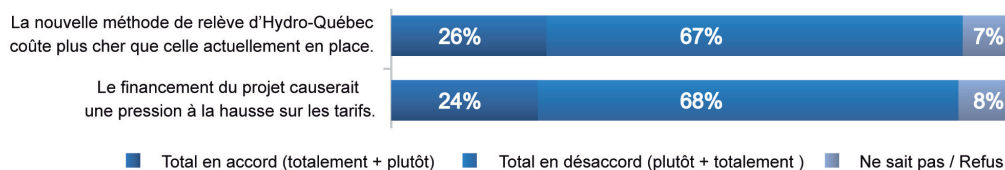
Q2. Quel est votre niveau d'accord ou de désaccord avec chacun des énoncés suivants en lien avec votre opposition au projet d'Hydro-Québec : Je crois que le projet d'Hydro-Québec de remplacer tous les compteurs électriques du Québec par des compteurs à lecture à distance pourrait occasionner ...

Base : Répondants plutôt ou totalement en désaccord avec le projet d'Hydro-Québec (n=445)



Q3. Et maintenant, quel est votre niveau d'accord ou de désaccord avec le projet d'Hydro-Québec si vous appreniez que ...

Base : Répondants totalement ou plutôt en accord avec le projet d'Hydro-Québec (n=347)

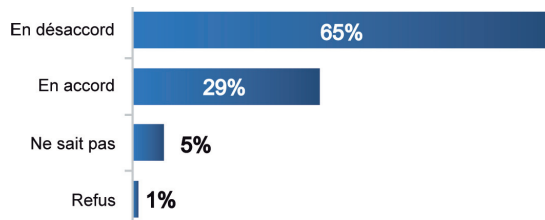


Q4. Hydro-Québec affirme que 50 % du parc de compteurs a atteint la fin de sa vie utile. Hydro-Québec assure qu'il y a plusieurs avantages à les remplacer par des compteurs à lecture à distance : un gain d'efficacité de 300 millions sur 20 ans; les factures seront plus précises car émises à partir de données réelles; les clients ne seront plus dérangés à la maison; et, les pannes seront détectées instantanément.

Par ailleurs, les opposants au projet remettent en doute le gain d'efficacité annoncé par Hydro-Québec et affirment que le projet occasionnera la perte de près de 1 000 emplois au Québec. De plus, les opposants soulignent que même Hydro-Québec admet que ce projet exercera une pression à la hausse sur les tarifs.

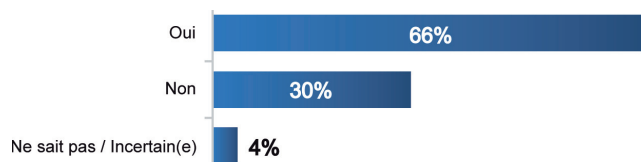
Maintenant que vous connaissez les principaux arguments, quel est votre niveau d'accord ou de désaccord avec le projet de changer tous les compteurs électriques du Québec par des compteurs à lecture à distance?

Base : Tous les répondants (n=997)



Q5. Au cours des dernières semaines, avez-vous vu la campagne publicitaire « Les Compteurs en or » du Syndicat des employé(e)s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec dénonçant le projet d'Hydro-Québec de changer complètement le parc de compteurs électriques du Québec?

Base : Tous les répondants (n=997)





## L'indice de bien-être du milieu de travail

*Pauline Moreau, Comité harcèlement psychologique*

Connaître son niveau de bien-être au travail est très important. Une détection hâtive d'un niveau faible de bien-être peut vous permettre d'agir préventivement afin d'éviter des conséquences fâcheuses telles que la dépression.

La Commission des normes du travail dispose depuis peu d'un outil d'autodiagnostic en ligne. Il permet à l'aide de onze questions d'établir rapidement le niveau de bien-être au travail. Vous pouvez le trouver en vous rendant au : <http://www.cnt.gouv.qc.ca/autodiagnostiquehp>.

### Que faire si votre niveau de bien-être est bas?

Évidemment, si vous atteignez les niveaux de risque orange ou rouge, nous vous invitons à prendre contact avec un membre de la structure syndicale et/ou un délégué(e) social(e). Ensemble, vous pourrez trouver les pistes de solutions nécessaires afin d'améliorer votre niveau de bien-être au travail et éliminer toute forme de harcèlement psychologique.

Nous vous rappelons que la Loi sur les normes du travail garantit que tous les salariés québécois ont droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique et que l'employeur a l'obligation de prendre les moyens raisonnables pour le prévenir.

**Traitez-vous avec respect, brisez le mur de votre silence!**



CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT

## Pourquoi penser à Centraide?

*François Labossière, Comité des délégué-e-s sociaux*

Vous savez sans doute que Centraide aide une multitude d'organismes qui portent une attention toute particulière aux gens dans le besoin. Que ce soit en santé mentale, en économie familiale, en prévention aux dépendances ou pour une foule d'autres services, des organismes supportés par Centraide existent tout près de chez vous. Centraide est l'un des rares lieux où convergent des personnes de différents horizons qui possèdent en commun des valeurs d'entraide et de partage.



Nous ne sommes pas à l'abri des difficultés de la vie. Tôt ou tard, vous pourriez avoir recours à l'aide du réseau Centraide pour vous ou l'un de vos proches.

C'est en ayant ceci en tête que nous vous encourageons à contribuer à la 31<sup>e</sup> campagne annuelle de financement de Centraide de l'employeur. Comme toujours, les dons qui seront faits par le biais de cette campagne seront égalés par Hydro-Québec. Une raison de plus pour être généreux!

**« Rappelez-vous qu'en donnant à Centraide, ce sont des consœurs et des confrères que vous pourriez aider. »**



**Le SCFP 2000 est maintenant présent sur Facebook et Twitter! Joignez-vous à ces groupes et partagez votre opinion.**

## Nomination au comité de retraite du régime de retraite d'Hydro-Québec



Madame Melva Davis, actuellement secrétaire régionale de St-Laurent, a été récemment élue comme représentante syndicale au sein du comité de retraite du régime de retraite d'Hydro-Québec. Elle veillera particulièrement aux intérêts des syndiqués de la société d'État dans la prise de décision auprès de ce comité.

## Nouvelles descriptions d'emploi

Le comité d'évaluation avise que dans le cadre du processus de règlement des griefs déposés suite à l'implantation du nouveau plan d'évaluation, les descriptions des emplois « Commis relevés compteurs refonte routes » (#127) et de « Releveur-se de compteurs » (#193) ont été modifiées. Les changements de descriptions n'entraînent cependant aucun impact sur leurs évaluations. Les deux nouvelles descriptions d'emploi sont disponibles dans la section du comité Évaluation sur le site Web du 2000.

## Pétition - Service de recouvrement de Sept-Îles

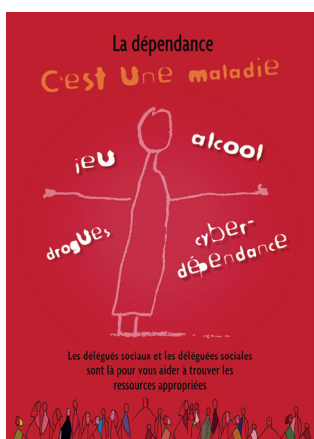
Le 20 août dernier, la période de récolte de signatures électroniques pour la pétition pour sauver le service de recouvrement d'Hydro-Québec de Sept-Îles sur le site Web de l'Assemblée nationale du Québec se terminait. Au total, 399 signatures ont été recueillies. Merci à tous!

## Dossier des projeteurs – Décision de la CRT

La Commission des relations du travail du Québec (CRT) a rendu sa décision ce jeudi dans le dossier des projeteurs. Nous avons été très déçus d'apprendre que la Commissaire Béchara tranchait en faveur du local SCFP-957 quant à l'unité syndicale d'appartenance du poste de projeteur. Au cours des prochains jours, le 2000 examinera le jugement, ses conséquences ainsi que les recours possibles dans ce dossier. Nous vous tiendrons informés des développements.

## Banderole des « Compteurs en Or »

Le 2000 affiche fièrement les couleurs de la campagne publicitaire des « Compteurs en Or » sur son siège social. Vous pouvez apercevoir la banderole géante sur la façade du 1010 de Liège à Montréal, face à l'autoroute Métropolitaine.



## Semaine de prévention de la toxicomanie

Cette année, la Semaine de prévention de la toxicomanie se tiendra du 20 au 26 novembre sous la thématique : « La dépendance, c'est une maladie ». Elle a pour but de sensibiliser la population, principalement les jeunes, aux conséquences liées à la consommation de drogues et d'alcool, ainsi qu'à la pratique excessive des jeux de hasard. Afin de sensibiliser à cette problématique, la FTQ a produit une affiche soulignant le rôle joué par les délégués sociaux et les déléguées sociales.

Le 2000 profite de cette occasion pour vous rappeler que si vous désirez briser le cycle de la dépendance et être appuyé dans vos démarches, les délégués sociaux du 2000, soutenus par le réseau de la FTQ, sont là pour vous accompagner. Un service syndical d'écoute et de référence est disponible.

**N'hésitez pas à communiquer avec nous si besoin est.**



**JOURNAL PROVINCIAL**  
Volume 37, n° 8 / Novembre 2011

Le 2000 est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 4 900 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

**Présidente :** Ginette Paul  
**Secrétaire général :** Guy Poirier  
**Rédaction :** David Labrosse  
**Montage et traitement de texte :** François-Olivier Michaud

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 SCFP-FTQ  
1010, rue de Liège Est  
2<sup>e</sup> étage, Montréal QC H2P 1L2  
514 381-2000  
bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca

**Conception graphique :** Anne Brissette  
**Impression :** Atelier Québécois Offset inc.  
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec  
Numéro de convention : 40005710





# 1 milliard \$ EN JEU 1000 emplois À PERDRE

À ce prix-là, ce n'est pas une question de technologie,  
c'est un enjeu économique.

## Qui gagne quoi à ce jeu-là ?

Hydro-Québec veut remplacer ses 3,75 millions de compteurs encore fonctionnels par de coûteux gadgets à la rentabilité douteuse : les Compteurs en Or.

## Pourquoi se lancer dans une opération pareille ?

Le système actuel de relève des compteurs serait moins coûteux que celui proposé par Hydro-Québec.

## Qui épongera la facture ?

Dans sa demande d'autorisation à la Régie de l'énergie, Hydro-Québec admet que son projet pourrait occasionner une hausse de ses tarifs.

## Comme si on perdait une très grande entreprise.

1000 emplois perdus, toutes les régions seront touchées.

## Que feriez-vous d'un milliard \$, vous ?

C'est ce qu'Hydro-Québec prévoit dépenser, mais l'expérience montre que les coûts réels dépassent souvent les prévisions de l'entreprise...

[www.CompteursEnOr.com](http://www.CompteursEnOr.com)



Compteurs en or



CompteursenOR



Syndicat des employé-e-s de  
techniques professionnelles  
et de bureau d'Hydro-Québec  
Section locale 2000 SCFP-FTQ



Syndicat canadien de  
la fonction publique